

6 BIENNE

PLANIFICATION SCOLAIRE La Ville prévoit d'ouvrir deux nouvelles infrastructures scolaires pour répondre à la hausse constante du nombre d'élèves

Une fabrique pour accueillir les élèves

MARJORIE SPART

«Jusqu'à présent, on faisait surtout du bricolage, chaque année, pour résoudre le problème de la croissance constante du nombre d'élèves.» Déplacement des enfants, ouverture d'une classe par ci, par là... Le directeur de la Formation, de la culture et du sport, Cédric Némitz, était donc très satisfait hier de présenter les deux projets d'infrastructures scolaires destinées à accueillir chacune 10 classes.

Le premier bâtiment, provisoire, sera construit dans le préau de l'école de la Champagne. La seconde structure sera hébergée dans une ancienne usine – réaménagée – située à la rue des Prés 90, que la Ville compte louer. Des investissements de 2,85 mios de fr. sont nécessaires pour le premier ouvrage, alors qu'un crédit de 4,99 mios de fr. est demandé pour le second. Tous deux doivent obtenir l'aval du Conseil de ville, dans deux semaines.

«Grâce à ces deux infrastructures, nous pourrions offrir un toit à tous les élèves et de la stabilité aux écoles. Nous pouvons aussi garantir aux enfants qu'ils pourront effectuer leur scolarité primaire au sein d'une même entité, située près de chez eux», a plaidé Cédric Némitz, en rappelant que depuis 2011, Bienne avait dû faire face à l'arrivée de 600 nouveaux élèves.

«Nous avons toujours trouvé dans l'urgence des solutions transitoires à court terme. Celles que nous proposons aujourd'hui offrent une vision sur le moyen terme. Elles sont destinées à tenir au moins 10 ans.» Au-delà de cette échéance, la Ville aura pu avancer dans ses chantiers d'assainissements et de constructions de nouveaux bâtiments scolaires (à la Plänke et à la Champagne).

Préfabriqué recyclable

Les besoins en terme de classes supplémentaires se font sentir



Cette ancienne usine, située à la rue des Prés, pourrait accueillir 10 classes, une salle de gym pour l'école primaire, ainsi que quatre salles destinées à des leçons de soutien ou encore une salle des maîtres. LDD/VILLE DE BIENNE

dans les quartiers sud (Madretsch, Platanen) et Est (Champagne, Mâche, Boujean) de la ville. Au centre, la location de l'ancien Gymnase de la rue des Alpes a permis d'offrir de nouvelles perspectives aux écoles.

A la Champagne, les locaux provisoires projetés sont en préfabriqué recyclable. Erigé sur trois étages, dans l'alignement de l'aile abritant les classes et la salle de gymnastique, l'édifice comportera en tout cas sept classes, plus différents locaux multifonctionnels. «Il sera installé au coin du préau, ce qui ne gênera en rien la construction du nouveau bâtiment scolaire prévu en remplacement de l'actuel», a insisté Jürg Saager, responsable du Département des constructions à la Ville de Bienne. Et de préciser que grâce à ces éléments

en préfabriqués, «pas besoin de faire des investissements exagérés».

Un crédit de 2,85 mios de fr. est demandé au parlement pour ce projet. S'il est accepté, les travaux pourraient commencer en mai et les locaux mis à disposition des enfants dès la rentrée d'août prochain.

Ancienne fabrique

Concernant la zone sud de Bienne, la Ville a trouvé une solution grâce à une ancienne usine, située à la rue des Prés 90. Celle-ci est libre depuis peu et les autorités aimeraient en louer une partie pouvant accueillir une dizaine de classes ainsi qu'une salle de gym. «Ce bâtiment est idéal, est tout proche du collège des Platanen

et de l'école de Madretsch, où les élèves pourront passer la récréation. Et ils pourront s'y rendre sans crainte car le chemin pour y accéder est exempt de circulation.»

Pour Cédric Némitz, les anciennes usines sont des lieux qui se prêtent bien à une utilisation scolaire: «Les pièces sont vastes et lumineuses et les plafonds hauts. D'ailleurs, cette solution a déjà été expérimentée à la rue des Pianos.» Si le projet est bien une location pour 10 ans – pour un montant total de 4,99 mios de fr. –, la Ville envisage à terme de se porter acquéreur de l'entier de cet immeuble.

En cas de oui du Conseil de ville, les travaux de réaménagement pourront être réalisés durant l'été, mais les élèves n'y emménageront qu'en octobre.

L'acceptation de ces deux crédits et la création de ces 20 classes supplémentaires permettront à la Direction de la formation de souffler un peu et de se concentrer sur les défis à venir. Car la hausse des effectifs dans les classes primaires se répercutera inévitablement dans les écoles secondaires, durant les années à venir. Là aussi, il conviendra de trouver des solutions durables pour les élèves. Pour achever son argumentaire, Cédric Némitz a souligné que les deux commissions scolaires, francophone et allemande, avaient fait bon accueil à ces deux projets. ◉

www.journaldujura.ch

Retrouvez d'autres articles sur les écoles biennoises dans nos archives.

ÉCONOMIE

Le chômage en légère hausse en janvier

Par rapport au mois de décembre, le taux de chômage a enregistré une hausse de 0,1 point en janvier pour s'établir à 6,1% – soit un niveau identique à la même période de l'année dernière. Le mois passé, 1564 personnes (963 hommes et 676 femmes) étaient à la recherche d'un emploi à Bienne. Plus de la moitié d'entre elles (55,8%) sont inscrites au chômage depuis moins de six mois. A l'échelle nationale, le taux de chômage a grimpé de 0,2 point et s'élève à 3,7%. Dans le canton de Berne, il s'est maintenu à 3% (plus de détails en page 7). ◉ DNI

RUE DE LA BERME

Un tronçon interdit à la circulation

En raison de travaux de construction, la rue de la Berme est interdite depuis hier à toute circulation routière sur le tronçon entre l'immeuble no 19 et le débouché du chemin des Ouches, a informé la Ville dans un communiqué. Cette mesure est indispensable pour des raisons de sécurité et vaut jusqu'à début mars. Les piétons peuvent passer le chantier avec toute la prudence requise. Les automobilistes sont priés de respecter la signalisation. ◉ C-DNI

DOUANNE

Le prix d'entrée à la piscine augmente

Les autorités de Douanne ont décidé d'augmenter le prix d'entrée pour les adultes à la piscine Rostelen. Ils paieront dès cette année 5 fr. 50 contre 4 fr. 50 auparavant. Les tarifs pour enfants et pour les abonnements annuels restent inchangés. Les recettes des entrées couvrent la moitié des frais d'exploitation et d'entretien de la piscine (70 000 fr. au total). Le Conseil municipal de Douanne est conscient de ne pas pouvoir couvrir ces dépenses uniquement grâce aux entrées, mais estime que l'augmentation décidée est raisonnable. ◉ C-DNI

AGGLOLAC Bienne et Nidau ont annoncé que la planification du quartier prendrait plus de temps que prévu

La votation populaire est repoussée à fin 2018 au plus tôt

Agglolac prend du retard. Les autorités biennoises et nidowiennes ont annoncé hier que les votations populaires relatives à la création du quartier d'habitation n'auront pas lieu avant fin 2018. Soit une année plus tard que ne le prévoyait le calendrier du projet. Raison de cet attermoiement: «Certains aspects de la planification nécessitent d'être encore approfondis», expliquent les deux communes dans un communiqué, en assurant toutefois qu'il n'y a pas «d'obstacles insurmontables» et que la «planification suit son cours». «Les feux sont toujours verts», complète le maire de Bienne Erich Fehr. «Mais nous avons besoin d'un petit plus de temps pour trouver de bonnes solutions.»

Trafic et maison-tour en question

La procédure de participation publique organisée en automne 2015 avait certes démontré un certain enthousiasme populaire pour Agglolac. Mais elle avait aussi débouché sur un certain nombre de remarques négatives. L'aug-



Agglolac devrait pouvoir accueillir 1500 personnes sur l'ancien Expoparc. IMAGE DE SYNTHÈSE/LDD

mentation du trafic – et l'absence d'un concept de mobilité –, la hauteur de la maison-tour (70 mètres) ainsi que la densité d'affectation avaient été vive-

ment critiquées. Ce sont précisément sur ces trois points que Bienne, Nidau et l'investisseur Mobimo – qui développent ensemble Agglolac depuis 2012 –

vont se pencher dans les mois à venir. «Il est trop tôt pour dire dans quelle mesure la planification du quartier sera adaptée. Nous voulons justement prendre le temps nécessaire pour apporter des réponses satisfaisantes», précise Erich Fehr.

Concernant les craintes liées au trafic, le maire relève tout de même qu'il s'agira de trouver des solutions à une échelle plus grande que celle du quartier. Les autorités s'attelleront aussi à défendre la maison-tour, malgré le peu d'engouement suscité lors de la procédure de participation – seuls 35% des avis y étaient favorables. Le Service des monuments historiques du canton a aussi redouté que l'édifice domine le château de Nidau. «Nous devons montrer que ce n'est pas le cas.»

Retard relativisé

En soignant le traitement de certains points de la planification, les autorités espèrent éviter des oppositions et des mauvaises surprises lors de la

phase de mise en consultation publique. Mairesse de Nidau, Sandra Hess relative donc le retard pris par Agglolac: «Ce n'est ni une surprise, ni une déception. Il est normal que le développement d'un quartier de cette taille pose de grands défis.»

Si le projet Agglolac se concrétise, les travaux de constructions pourraient débuter entre 2020 et 2021. Pour l'heure, l'adaptation de la réglementation fondamentale en matière de construction de la Ville de Nidau suit son cours. Après examen préalable du canton, les plans et règlements seront mis en consultation publique, probablement avant la fin de l'année.

Ensuite, après un remaniement éventuel, ils seront soumis à votation populaire à Nidau, au plus tôt fin 2018 donc. Lors de ce scrutin, les Nidowiens et les Biennois se prononceront également sur la vente du terrain – pour 110 millions de francs – à Mobimo, ainsi que sur le crédit nécessaire à la réalisation des équipements publics. ◉ DNI